

PROCÈS VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE du 11 octobre 2024

De l'association : Harmonie SEL

PORTANT MODIFICATION des statuts et de la charte

Le 11/10/2024 à 19 heures,

Les membres de l'association présents et dénommés :

Denis Verschaeve (Président), Isabelle Perucho (Trésorière), Marie-Claude BERNARD (Secrétaire), Xavier Saint-Martin (Secrétaire adjoint démissionnaire au 31/08/2024), Anne Judas(membre du Conseil d'animation), Christina Maxudian (membre du Conseil d'animation), Albert Lescot, Catherine Rizzo, Sophie Jamard, Patricia Ageron, Michel Guillou, Marianne Piketty, Laurence Labert, César Marques, Joëlle Copin, Anne-Marie Renard, Annie Thomas, José Perucho, Dominique Pamart, Karine Alary, Lise et Michel Conxicoeur, Marie Muller.

Membres représentés par procuration dénommés :

Patrick Le Jan(représenté par Denis Verschaeve), Nadine et Francis Lair(représentés par Xavier Saint-Martin), Marylène Marguerie (représentée par Isabelle Perucho), Dorothee Levionnois (représentée par Marie-Claude Bernard).

Des nouveaux membres pour l'année 2024-2025, étaient étaient aussi présents, dénommés :

Nicole Adam, Michel Lecomte, Annick Faifeu, Marie-Christine Urbon, Martine Schwarz, Rose-Marie Traventhal.

Se sont réunis en assemblée générale extraordinaire sur convocation de Madame Marie-Claude Bernard, Secrétaire.

La séance est présidée par Monsieur Denis Verschaeve, et Madame Marie-Claude Bernard en qualité de secrétaire de séance.

Rappel l'ordre du jour :

1. Modification des statuts
2. Modification de la charte
3. Questions divers

- 1. Première résolution : Modification des statuts

Les statuts ayant été envoyés avec la convocation, le Président, a présenté les statuts en justifiant les modifications par l'ajout de l'article 9 concernant le rôle des membres du Bureau et le changement de la numérotation des articles.

Après lecture de cet article, l'assemblée générale approuve à l'unanimité des personnes présentes et représentées la modification des statuts.

- 2 Deuxième résolution : Modification de la charte

La Charte ayant été envoyée avec la convocation, le Président a présenté la charte et a lu l'article 10 concernant le suivi des Sourires.

L'assemblée générale approuve à l'unanimité des personnes présentes et représentées la modification de la charte.

- 3 Questions divers :

Les questions divers ont été évoquées durant l'assemblée générale ordinaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 19h30.

Fait aux Clayes sous Bois, le 11 octobre 2024.

Le Président
Denis Verschaeve

La Trésorière
Isabelle Perucho

La Secrétaire
Marie-Claude Bernard